

Les inscriptions aux stages, comment ça marche ?

Pour vous inscrire à un stage, l'ADEC 56 vous invite à

1- Remplir le formulaire en ligne en lien sur les pages qui présentent le parcours de votre choix.

(Si vous préférez le papier, vous pouvez remplir le formulaire papier et le retourner par voie postale).

2- Remettre votre règlement

depuis chez vous par virement, par voie postale par chèque, aux animateurs de la Théâtrothèque en liquide ou chèque.

L'ADEC 56 vous propose des facilités de paiement : il vous suffit de faire parvenir votre règlement en plusieurs chèques anotés des dates d'encaissement.

L'ADEC 56 accepte les chèques vacances.

Attention -

Les inscriptions sont valides à réception du règlement.

Si vous ne souhaitez plus valider votre inscriptions, nous vous remercions de nous envoyer un mail à inscription@adec56.org pour nous éviter des relances inutiles.

4 Semaines avant le stage, **l'ADEC 56 se réserve le droit d'annuler un stage**, faute d'un nombre suffisant d'inscriptions réglées (8 à 10 inscrits selon le stage).

Les règlements sont encaissés 4 semaines avant le stage.

En cas d'annulation de notre part, le stage vous est remboursé ou bien le montant est reporté sur un autre stage de votre choix.

En cas d'annulation de votre part 4 semaines avant le stage d'une inscription réglée, l'ADEC 56 rembourse 80 % de son montant (hors adhésion)

En cas d'annulation de votre part 3 semaines avant le stage, l'ADEC 56 n'est plus en mesure de vous rembourser, exception faite en cas de force majeure (sur justificatif) – remboursement 80 % du règlement (hors adhésion).

Décision du Conseil d'Administration de l'ADEC 56 du 15 septembre 2017.